Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP20260702141-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/14 TRAVAUX – AMENAGEMENTS URBAINS – AVENANT N°6 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Monsieur Rémy Le Coz expose à l'Assemblée un avenant au marché de maitrise d'œuvre pour le bureau d'étude AGAP /OKARE / Martien Homburger.

Par notification du 02 septembre 2021, le groupement de bureaux d'études AGAP / OKARE (anciennement SERVICAD) / Martine Homburger a été mandaté par la ville pour la maitrise d'oeuvre en aménagements urbains et paysagers sur le projet de centre bourg pour un montant initial de 218 492.25 €HT (262 190.70 €TTC)

Outre les premier et quatrièmes avenants prolongeant la durée du marché en phase de conception et modifiant le nom de la société SERVICAD en OKARE Ingénierie, trois autres avenants ont été actés :

- Les avenants 2 et 3 portants sur l'actualisation du coût du projet (obligation réglementaire) et une mission complémentaire en vue d'étudier une future aire de stationnement pour camping-cariste a permis de fixer le nouveau cout de rémunération du groupement de maitrise d'œuvre à hauteur de 293 067.43 €HT (351 680.92 €TTC).

- Après report de la réalisation en tranche ferme de la route départementale à l'été 2024, l'avenant 5 a permis de préciser le coût de maitrise d'œuvre sur le projet de centre bourg actuel à hauteur de 48 200,00 € HT portant le montant de maitrise d'œuvre global à 341 267,43 € HT (409 520.92 €TTC).

Sur le secteur de travaux concerné, compte-tenu d'une acquisition d'environ 250 m² de surface d'une parcelle riveraine (YC195) actée en conseil municipal de décembre 2025, il convient de procéder à la réalisation d'un parking de 8 places dévolus aux praticiens de la maison de santé, la création d'une rampe d'accès PMR à la maison de santé, l'ajout de places « Arrêt minute, l'ajout d'un conteneur à

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP20260702141-DE

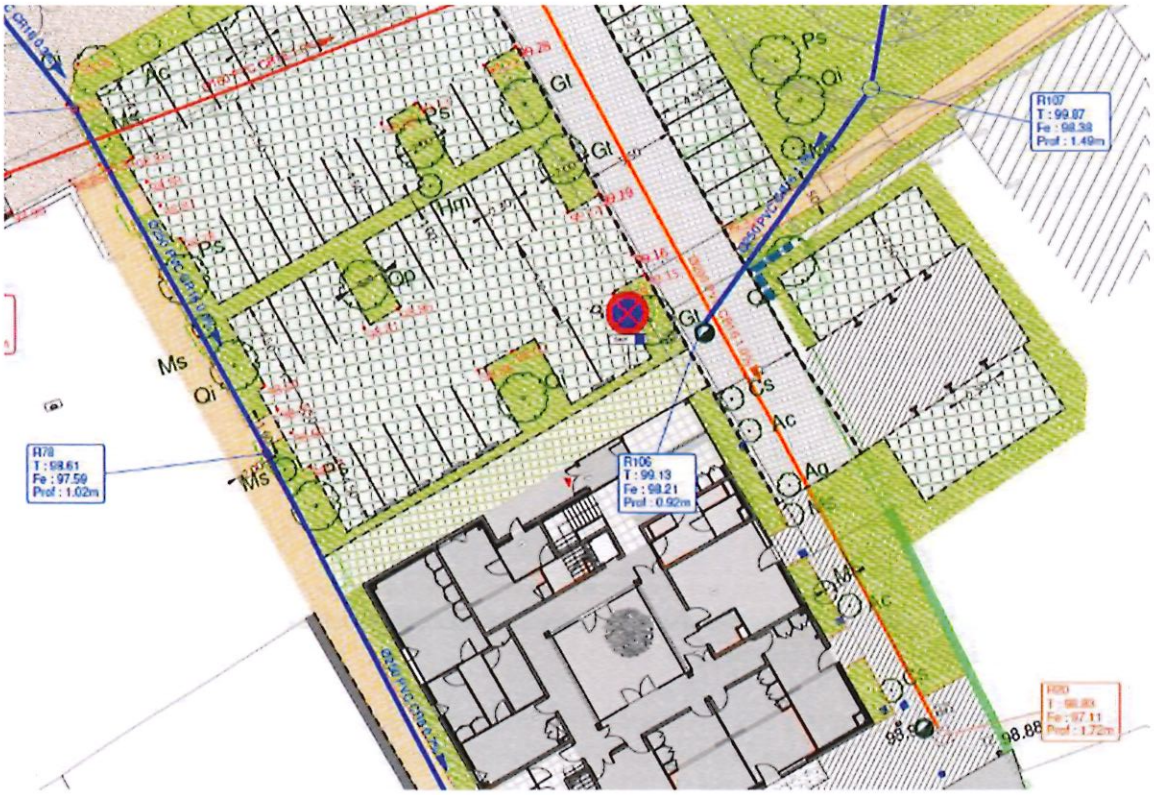
ordures ménagères supplémentaire, la reprise des enrobées de voirie situés au Sud de la maison de santé, la pose de bornes foraines pour les futures manifestations sur le nouveau site et la complétude de réseaux autour de la nouvelle maison de santé (eaux pluviales) et les halles couvertes (eaux pluviales et eaux usées) en construction.

Pour ce faire, outre les travaux en cours d'étude, il est nécessaire de réaliser un permis d'aménager modificatif après rencontre avec l'architecte des bâtiments de France.

Le coût de ce nouvel avenant n° 6 se porte à hauteur de 9 955.00 € HT (11 946.00 €TTC) ce qui porte le coût global de maîtrise d'œuvre à 351 222.43 €HT (421 466.92 €TTC).

Sur la tranche ferme, ce coût de maîtrise d'œuvre permettra de suivre les opérations modificatives de travaux sur le terrain pour un coût estimatif au stade de l'étude estimé à ce jour à hauteur de 115 000 € HT répartis à hauteur de 85% du montant pour le lot 1 Voirie et réseaux divers et 15% du montant pour le lot 2 Paysages.

Ces travaux feront l'objet d'avenant en fin de chantier.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouvel avenant n°6 à hauteur de 9 955 € HT portant le coût global de maîtrise d'œuvre à 351 222.43 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 et tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

Le Maire,

Yvan MOULLEC

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC